



COMMISSION AGRICOLE DE BASSIN ELARGIE

REUNION DU 22 MAI 2026

POINT N° 5 : PERSPECTIVES ET ACTIONS A VENIR

5.1. PROTECTION ET RECONQUETE DES CAPTAGES DESTINES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : STRATEGIE, EFFICACITE ET EXIGENCES D'ACTION

Ce qui est attendu de la Commission agricole de bassin :

La Commission agricole de bassin a un rôle à jouer dans la dynamique des démarches de protection des captages. Pour ce faire elle est invitée à réagir sur les points suivants :

- Le soutien à l'évolution des systèmes agricoles sur les zones les plus sensibles ;
- La recherche de solutions concrètes conciliant production agricole et protection de la ressource en eau ;
- La vigilance vis-à-vis des pratiques susceptibles de dégrader la qualité de l'eau.

1. Contexte

La protection des aires d'alimentation de captages s'inscrit dans un contexte ancien et structurant à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Dès les années 2000, la dégradation de la qualité des ressources en eau potable par les nitrates et les pesticides d'origine agricole a conduit à mettre en place une politique d'intervention spécifique visant à agir en amont plutôt que de devoir recourir à des traitements de l'eau.

• Une dégradation qui reste préoccupante

Aujourd'hui, à l'échelle du bassin, la situation reste préoccupante : près de 10 % des captages sont identifiés comme sensibles aux pollutions diffuses agricoles. Ces pollutions sont majoritairement liées aux pesticides, qui concernent environ trois captages sur quatre, et aux nitrates, qui affectent près d'un captage sur deux.

Dans de nombreux secteurs, les concentrations restent élevées, voire dépassent régulièrement les normes de qualité. Les exemples locaux montrent que ces situations sont directement liées aux systèmes de production en place, mais également à la vulnérabilité intrinsèque de certains sols et contextes hydrogéologiques, qui favorisent les transferts vers la ressource en eau. Elles peuvent aussi s'expliquer par l'absence ou l'insuffisance de changements de pratiques sur certaines exploitations, par des limites ou imprécisions dans le zonage initial de l'aire d'alimentation du captage, ainsi que par l'inertie naturelle des milieux, qui peut retarder de plusieurs années les effets positifs des actions engagées.

- **Des progrès réels mais encore insuffisants**

Après plus de vingt ans d'actions, le constat est, que si des progrès ont été réalisés, ils restent insuffisants pour atteindre durablement les objectifs de qualité de l'eau. De même, le nombre de captages reconquis reste insuffisant au regard des moyens mis en œuvre. Dans certains cas, les améliorations constatées restent fragiles, sans être certain de la pérennité.

Ce constat ne remet pas en cause l'engagement du monde agricole, mais souligne la nécessité de faire évoluer les approches. Les plans d'actions doivent embarquer de véritables stratégies d'adaptation des systèmes de culture, en ciblant prioritairement les parcelles les plus sensibles, notamment par l'implantation de cultures favorables à la préservation de la ressource en eau — des démarches dont l'efficacité est aujourd'hui démontrée.

2. Stratégie portée par l'Agence de l'eau : "la bonne culture au bon endroit"

- **Faire évoluer les stratégies de protection des captages**

L'expérience acquise sur le bassin montre clairement que les démarches fondées uniquement sur l'ajustement des pratiques (réduction des doses, amélioration des itinéraires techniques) ont atteint leurs limites sur les captages, notamment avec les effets du dérèglement climatique, qui rend les prévisions de rendements très aléatoires. Ces démarches permettent des améliorations, mais celles-ci restent souvent insuffisantes et peu durables dans le temps, notamment en lien avec le changement climatique.

- **Adapter les systèmes agricoles aux zones sensibles**

C'est pourquoi la stratégie portée par l'Agence de l'eau repose sur une évolution plus structurante : adapter les systèmes de production aux caractéristiques des territoires, en particulier sur les zones les plus sensibles. Cela se traduit par un principe simple : **mettre la bonne culture au bon endroit**.

Ce changement de stratégie, visant à construire des plans d'actions amenant une modification pérenne des systèmes agricoles a été enclenchée de longue date, puisqu'elle a été initiée au 10^e programme d'intervention (2013-2018) et renforcée dans le cadre du 11^e programme d'intervention (2019-2024) puis se poursuit dans le programme actuel.

Elle a été initiée à la suite des résultats des expérimentations faites par l'INRAE, la CRAGE, l'ARAA, le lycée agricole de Courcelles-Chaussy, ... qui, par des systèmes de mesures de qualité des eaux (drainage, bougies poreuses, ...), ont permis de mettre en évidence les cultures ou systèmes de cultures les plus favorables à la qualité de l'eau. Des listes de cultures ou systèmes de cultures à bas niveau d'impact (BNI) ont été ainsi identifiées.

Concrètement, cela signifie que certaines parcelles, particulièrement vulnérables - **souvent limitées en surface mais déterminantes pour la qualité de l'eau** – doivent évoluer vers les systèmes identifiés à plus faible impact : prairies, productions biologiques, cultures avec peu ou pas d'intrants. L'enjeu n'est pas de remettre en cause l'agriculture dans son ensemble, mais d'adapter les pratiques là où les risques sont les plus forts.

Pour atteindre les objectifs de qualité d'eau (par exemple pour les nitrates), le Conseil scientifique de bassin Rhin-Meuse dans son avis du 9 octobre 2017, préconise l'adoption d'un objectif de 25 mg/litre pour les contractualisations à venir entre l'Agence de l'eau, les acteurs agricoles et les collectivités locales, des objectifs ambitieux de surface à bas niveau d'impacts doivent être impérativement mis en œuvre sur les aires d'alimentation de captage.

A titre d'exemple, la convention de partenariat départementale pour la mise en place d'une animation territoriale pour la protection des captages Meurthe-et-Mosellan entre l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence régionale de Santé, la chambre d'agriculture, le conseil départemental et le préfet de Meurthe-et-Moselle ont défini un objectif de Surface à Bas Niveau d'Impact (SBNI), différencié en fonction du zonage retenu :

- A l'échelle des aires d'alimentation des captages (AAC), un taux de SBNI minimum de **60 %**,
- A l'échelle des périmètres de protection rapproché des captages, un taux de SBNI minimum de **80 %**.

Cette couverture des sols favorable additionne les surfaces agricoles en herbe (prairies permanentes), les surfaces agricoles en cultures à bas niveau d'impact (agriculture biologique, prairies temporaires, luzerne, chanvre, miscanthus...) et les surfaces des espaces naturels (forêts, zones humides, étangs...).

• **Une stratégie fondée sur l'action collective**

Cette stratégie dite de « la bonne culture au bon endroit » ne peut réussir que si elle est construite collectivement avec l'ensemble des partenaires et notamment, les agriculteurs. Elle suppose d'identifier précisément les zones à enjeu, de trouver des solutions techniquement et économiquement viables. Cette stratégie repose sur une combinaison d'outils complémentaires : contractualisation avec les exploitants, développement de filières de valorisation adaptées, dispositifs de paiements pour services environnementaux, mobilisation du foncier pour sécuriser l'usage des terres ou encore accompagnement technique et animation territoriale.

Elle suppose également une implication forte des collectivités, qui jouent un rôle central dans la coordination des actions et la mobilisation des acteurs. La réussite repose aussi sur la mobilisation des services déconcentrés de l'Etat à faire respecter la réglementation. En effet, le non-respect de certaines pratiques obligatoires par certains agriculteurs décourage les plus volontaires à entreprendre des changements.

• **Un changement de logique**

Au-delà des moyens mobilisés, cette approche marque un changement de logique : il ne s'agit plus de corriger à la marge les effets d'un modèle agricole, mais bien d'en adapter les fondements sur les zones à enjeux. C'est cette transformation structurelle qui est aujourd'hui considérée comme la seule stratégie capable de garantir une amélioration durable de la qualité de l'eau.

3. Des résultats concrets qui montrent que cela fonctionne

• **Des résultats désormais démontrés**

Les retours d'expérience disponibles sur le bassin, présentés ci-après et détaillés dans les fiches en annexes, apportent des éléments très concrets et encourageants. D'une part, il est possible d'obtenir des résultats significatifs gagnant/gagnant. D'autre part, ces résultats sont directement liés aux choix d'occupation du sol. Autrement dit, ce sont bien les systèmes de production qui font la différence.

Ils montrent aussi que ces évolutions ne signifient pas l'arrêt de l'activité agricole. Au contraire, elles ouvrent la voie à d'autres formes de production, parfois plus résilientes face aux aléas climatiques, et pouvant s'appuyer sur des débouchés spécifiques ou des dispositifs de soutien particuliers.

• **Des stratégies adaptées aux réalités des territoires**

Si des stratégies dites « à Bas Niveau d'Impact » (BNI) très complexes méritent d'être mises en œuvre à de larges échelles sur des bassins versants ou à l'échelle de nappes combinant un ensemble de mesures (MAEC, PSE, filières, fonciers...), des stratégies plus simples et plus directes méritent d'être développées sur les nombreux captages ruraux avec des aires d'alimentation de tailles plus modestes.

En effet, si les résultats obtenus sur le bassin versant du Rupt-de-Mad ou à l'échelle de la nappe d'Alsace méritent d'être soulignés, avec progressivement des améliorations significatives de la ressource basées sur ces stratégies dites « BNI », des résultats analogues sont obtenus sur des aires d'alimentation de captages plus modestes essentiellement en lien avec des stratégies foncières.

➤ Exemple des sources du Grand Sart à Loisy (54)

La démarche engagée sur les sources du Grand Sart constitue un exemple particulièrement probant de l'impact des changements d'occupation du sol sur la qualité de l'eau. En effet, **la conversion progressive de terres arables en prairies – environ 60 hectares au total – s'est traduite, sur une période d'une dizaine d'années, par une amélioration très significative de la qualité de la ressource.**

Conversion de 60 hectares de cultures en prairies

Résultat : division par 3 des teneurs en nitrates en 10 ans

Les suivis analytiques montrent ainsi une division par trois des concentrations en nitrates dans les captages situés à proximité des parcelles remises en herbe.

	2020				2021				2022			2023				2024	2025	
Asselement	juin	sept	oct	nov	mars	mai	sept	nov	janv	mai	juin	avril	juin	sept	déc	mars	mars	
PRAIRIE	53	49	56	49	48	46	43	44	31	30	39	31	31	32	2	22	26	[0-25[mg/L
	29	41	25	25	27	25	19	19	14	20	20	7	34	28	9	11	3	[25-40[mg/L
	38	31	44	39	39	38	32	35	39	31	32	35	31	25	29	28	10	[40-60[mg/L
CÉRÉALES	83	79	91	79	84	78	70	76	66		76	73	68	74	72	81	82	[60-80[mg/L
	76	66	79		93	89	74	79	80	87	87	84		78	78	95	95	≥ 80 mg/L
	100	96	120	96	140	130	120	120	110	120	120	120	120	120	120	130	120	

Évolution (2020-2025) du taux de nitrates (mg/L) dans les eaux captées par les sources du Grand Sart
Données : AERM-ADES

• Des effets directs sur la qualité de l'eau

Ce résultat n'est pas anecdotique : il met en évidence un lien direct et reproductible entre les pratiques agricoles et la qualité des eaux souterraines. Les prairies permanentes jouent en effet un rôle clé de "zone tampon". À l'inverse, les zones restées en cultures céréalières intensives continuent de présenter des concentrations élevées, voire en augmentation, dépassant parfois les seuils de potabilité, ce qui renforce le contraste.

Ce retour d'expérience souligne l'importance d'une action inscrite dans la durée et portée collectivement. Les résultats observés sont le fruit d'une mobilisation progressive (diagnostic technico-économique, contractualisation avec les agriculteurs, actions foncières, accompagnement technique), et non d'une mesure ponctuelle. Ils illustrent ainsi qu'une stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, fondée sur des systèmes agricoles à bas niveau d'impact, peut produire des effets concrets, durables et quantifiables.

• L'enjeu : généraliser les résultats obtenus

Ce territoire vient récemment de faire l'objet d'un arrêté ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) fixant notamment un objectif de 60 % de cultures à bas niveau d'impact sur l'aire d'alimentation de captage, avec une exigence renforcée de 80 % sur le périmètre de protection rapprochée. Cet arrêté ne traduit pas l'échec des démarches engagées jusqu'à présent, mais au contraire la volonté de généraliser à l'ensemble du territoire des résultats déjà observés localement et particulièrement encourageants.

En effet, plusieurs exploitations ayant pleinement mobilisé l'accompagnement technique, financier et foncier mis en place depuis de nombreuses années par la commune de Loisy démontrent aujourd'hui qu'une transition ambitieuse des systèmes de culture est possible et efficace. Sur ces secteurs engagés, les évolutions vers des cultures à bas niveau d'impact ont permis d'obtenir des améliorations très significatives, voire spectaculaires, de la qualité des eaux observées sur certaines sources. Ces résultats confirment la pertinence de la stratégie fondée sur « la bonne culture au bon endroit » et montrent qu'une transformation durable des systèmes agricoles peut produire des effets rapides et mesurables lorsqu'elle est conduite de manière cohérente et accompagnée dans le temps.

L'enjeu du programme « ZSCE » est désormais d'étendre cette dynamique à l'ensemble des exploitations et de toutes les sources du territoire, afin que les progrès déjà constatés localement deviennent une réalité collective à l'échelle du captage. Les exploitants qui ne se sont pas encore engagés disposent encore de plusieurs années pour atteindre volontairement les objectifs qui leur sont fixés individuellement, avec l'appui des dispositifs d'accompagnement existants (PSE, MAEC, filières, diagnostics, animation technique, etc.). À défaut d'atteindre ces objectifs dans le cadre volontaire, le programme d'actions pourra entrer dans une phase réglementaire, conformément au dispositif ZSCE.

➤ Exemple des captages du plateau de Vicherey-Beuvezin (88 et 54)

Les résultats sur ce territoire sont tout aussi marquants. La stratégie engagée repose sur l'articulation de trois leviers : développement de cultures à bas niveau d'impact, mobilisation de l'outil foncier pour sécuriser les changements d'usage et animation territoriale renforcée pour accompagner les acteurs dans la durée.

Les résultats observés sont particulièrement significatifs sur certains captages. Ainsi, **la mise en œuvre combinée de ces leviers a permis d'atteindre des concentrations en nitrates inférieures à 10 mg/l sur des secteurs fortement engagés dans la transition, notamment là où les systèmes de culture ont été profondément transformés (prairies, agriculture biologique, cultures sans intrants).**

Déploiement de cultures à bas niveau d'impact et remise en herbe sur certains captages : teneurs < 10 mg/l de nitrates après mise en herbe

À l'inverse les captages restés en grandes cultures restent au-dessus des normes

L'exemple de la source de Moiré illustre clairement cette dynamique : la mise en herbe concentrée sur le périmètre de protection rapproché ont conduit à une baisse durable et spectaculaire des teneurs en nitrates.



À l'inverse, **les captages situés sur des secteurs restés majoritairement en grandes cultures présentent des niveaux de nitrates élevés**, souvent supérieurs aux normes de potabilité, malgré les efforts réalisés sur l'évolution des pratiques. Le cas de la source de Malin-Vezey met en évidence cette limite : en l'absence de transformation significative de l'occupation du sol, les concentrations restent durablement élevées, avec des améliorations attendues seulement à la suite d'actions foncières réalisées en 2025.



- **Ce qui fonctionne... et ce qui reste à engager**

Ce contraste met en évidence un constat désormais largement partagé : là où la stratégie BNI (« la bonne culture au bon endroit ») a pu être déployée de manière cohérente et durable, les résultats sur la qualité de l'eau sont spectaculaires, avec des améliorations nettes et mesurables. À l'inverse, sur les secteurs où ces évolutions n'ont pas été engagées ou sont restées trop limitées, les indicateurs continuent de se dégrader. Cette situation montre que l'amélioration ponctuelle des pratiques agricoles, ne suffit pas à elle seule à restaurer durablement la ressource en eau. Les progrès les plus significatifs sont obtenus lorsque ces changements s'inscrivent dans une transformation plus globale des systèmes de production et de l'usage des sols, sécurisée dans le temps par des outils fonciers et portée collectivement à l'échelle du territoire.

- **Pourquoi un renforcement de l'action devient nécessaire**

Sur ce territoire, des actions fondées sur le volontariat sont mises en œuvre depuis 1992. Elles ont été renforcées en 2020 par un programme d'actions « ZSCE » de niveau 2 reposant précisément sur cette logique de « bonne culture au bon endroit ».

Si cette stratégie a permis d'obtenir des résultats très encourageants sur certains secteurs engagés, l'absence d'amélioration globale de la qualité de l'eau à l'échelle du captage met en évidence des niveaux d'engagement encore insuffisants dans d'autres secteurs, ainsi que le refus persistant de certains exploitants de faire évoluer leurs pratiques malgré les nombreux outils techniques, financiers et d'accompagnement proposés (PSE, MAEC, filières, diagnostics, animation territoriale, etc.).

Dans ce contexte, et afin de généraliser les dynamiques ayant démontré leur efficacité, la mise en place d'un arrêté de niveau 3 apparaît aujourd'hui nécessaire.

➤ **Exemple des puits-sources de Montreux-Vieux (68)**

- **Une protection efficace des zones les plus sensibles**

Cet exemple illustre de manière complémentaire l'efficacité d'une stratégie combinant modification de l'occupation du sol et réduction des intrants agricoles pour atteindre des résultats tangibles sur la qualité de l'eau. Sur ce territoire, **la généralisation de l'herbe sur l'ensemble du périmètre de protection rapproché, associée à une réduction drastique de l'usage des produits phytosanitaires sur une part significative de l'aire d'alimentation**, a permis d'atteindre une conformité globale vis-à-vis des normes de qualité pour les nitrates et les pesticides.

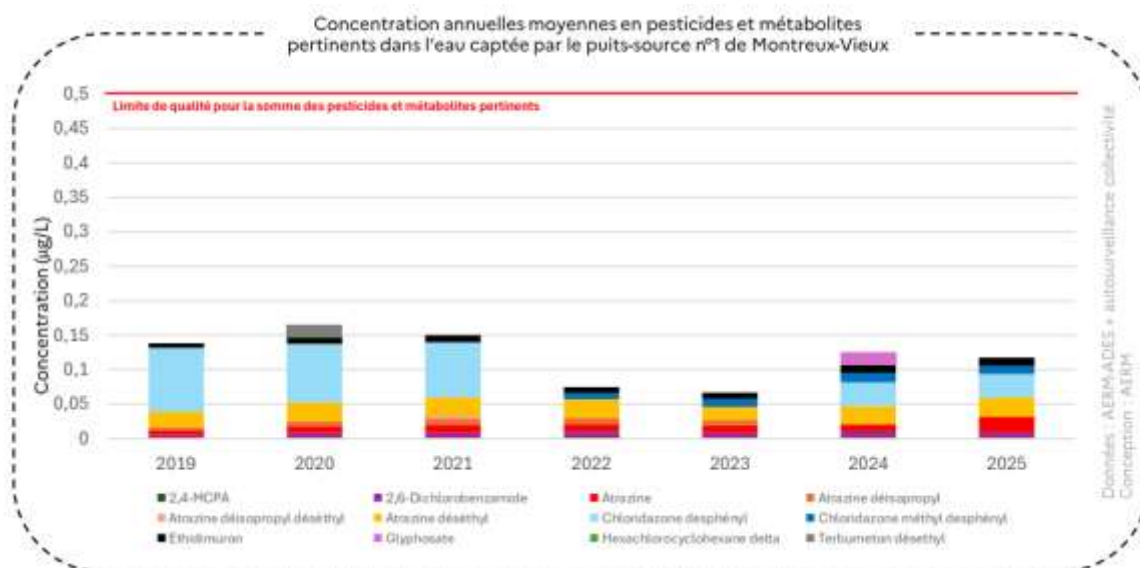
100 % du périmètre rapproché en herbe

45 % de l'aire d'alimentation du captage sans traitement phytosanitaire

Résultat : qualité conforme pour nitrates et pesticides

Concrètement, 100 % du périmètre rapproché a été converti en herbe, tandis que près de la moitié de l'aire d'alimentation des captages (environ 45 %) est désormais exploitée sans aucun traitement phytosanitaire. Cette transformation structurelle des pratiques et des usages agricoles constitue un levier déterminant pour limiter à la fois les transferts d'azote et la contamination par les molécules phytosanitaires.

Les résultats confirment l'efficacité de cette approche : les dernières mesures montrent une eau conforme aux limites de qualité pour les nitrates comme pour les pesticides. Si certains métabolites de pesticides restent détectés, leurs concentrations demeurent inférieures aux seuils de vigilance, traduisant une nette amélioration de la situation par rapport aux problématiques initiales.



Cet exemple met en évidence plusieurs enseignements clés. D'une part, la protection des périmètres les plus sensibles (en particulier les zones proches des captages) par des usages très extensifs, voire sans intrants, constitue un levier particulièrement efficace. D'autre part, l'atteinte d'une conformité globale nécessite une action à l'échelle plus large de l'aire d'alimentation, combinant diversification des cultures, introduction de couverts végétaux et réduction des traitements.

Ces différents exemples permettent de tirer un enseignement clair : les actions les plus efficaces sont celles qui agissent directement sur l'occupation du sol et les systèmes de production. À l'inverse, les démarches reposant uniquement sur des ajustements techniques montrent rapidement leurs limites, tant en termes d'efficacité que de pérennité.

Ils mettent également en évidence les limites d'une approche uniquement volontaire : une mobilisation insuffisante des acteurs doit être accompagnée de l'activation de leviers réglementaires de type ZSCE, contrôles, ... afin de garantir la pérennité des évolutions engagées et l'atteinte durable des objectifs de qualité de l'eau.

4. Des lignes à tenir pour préserver la cohérence collective

• Les conditions de réussite des démarches captages

Les exemples réussis de reconquête de captages reposent sur les principes suivants :

- Mise en place d'une surface importante de culture à bas niveau d'impact dans l'aire d'alimentation du captage notamment sur les périmètres de protection rapproché ou la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage si définie ;
- Une vision partagée des objectifs par les différents acteurs qui actionnent leurs outils (ZSCE, contrôle, DUP, ...) ;
- Une approche « gagnant-gagnant » du plan d'actions avec un accompagnement technique et financier permettant de « passer » ce changement pour des agriculteurs volontaires qui acceptent de reconsidérer leur système.

Rappelons que des approches départementales ou à grande échelle et un partage de ces éléments avec l'ensemble des acteurs (Cf. démarche 54, convention SENS) est un gage de réussite. En outre, le fait d'institutionnaliser et d'officialiser des rencontres régulières entre les collectivités concernées par des captages dégradés et l'ensemble des acteurs, à l'échelle départementale par exemple, permettent d'impulser une dynamique d'actions, et une mise en responsabilité des collectivités concernées.

La généralisation de ces démarches, déjà évoquée à la dernière Commission agricole de bassin, reste plus que jamais une priorité.

- **Des incohérences qui fragilisent les dynamiques engagées**

Dans ce contexte, les actions basées uniquement sur le volontariat montrent leurs limites. Si des résultats sont obtenus avec le concours de certains agriculteurs, certaines pratiques agricoles apparaissent en décalage direct avec les objectifs collectifs de protection de la ressource en eau : dépôt de fumier sur des périmètres de protection de captage pourtant interdit dans l'arrêté de DUP ou encore le retournement de prairies dans des zones identifiées comme particulièrement sensibles, pour ne citer que des exemples très récents en sont des exemples concrets.

Au-delà de leur caractère ponctuel, ces situations fragilisent l'ensemble des dynamiques territoriales en remettant en cause les efforts engagés par d'autres exploitants et les investissements consentis par les collectivités. Elles peuvent suffire à compromettre les résultats obtenus par ailleurs et à maintenir une pression forte sur la ressource.

- **Des évolutions agricoles parfois contraires aux objectifs de protection**

Plus largement, les analyses montrent que certaines évolutions agricoles récentes – intensification des systèmes, retournement de prairies – constituent des facteurs de dégradation importants. Ces changements vont à l'encontre des logiques de réduction des intrants et de couverture permanente des sols, pourtant reconnues comme essentielles pour limiter les transferts de nitrates et de pesticides vers les nappes.

Dans un contexte où les démarches de protection reposent encore largement sur l'adhésion volontaire, ces incohérences structurelles en limitent fortement l'efficacité. Elles mettent en évidence les limites d'un modèle fondé uniquement sur l'incitation, dès lors que certaines pratiques à fort impact sont identifiées et non traitées.

5. Conclusion et perspectives

Les enseignements issus des expériences menées sont désormais établis. Les stratégies fondées uniquement sur l'amélioration des pratiques atteignent leurs limites, tandis que celles reposant sur une adaptation des systèmes agricoles démontrent leur efficacité.

La reconquête durable de la qualité des ressources en eau suppose donc une transformation ciblée des systèmes de production sur les aires d'alimentation de captage. Ces évolutions sont techniquement possibles et peuvent être économiquement viables, mais elles nécessitent un engagement collectif et ne peuvent reposer uniquement sur le volontariat.

Il ne s'agit pas d'opposer agriculture et protection de l'eau, mais de garantir, dans la durée, l'accès à une eau potable de qualité. Cela implique à la fois de poursuivre le dialogue avec les acteurs agricoles, de soutenir les transitions engagées, et de poser un cadre clair sur les pratiques compatibles avec la protection des captages.

- **Des résultats qui ouvrent une perspective crédible de reconquête**

Pour la première fois depuis trente ans, des ressources en eau sont sur la voie de la reconquête avec progressivement des ressources qui reprennent le chemin de la qualité, les piliers de cette réussite doivent être portés et renforcés à savoir :

- ❖ Valider et partager les stratégies à bas niveau d'impact à l'échelle de départements ;
- ❖ Les mettre en œuvre de manière concrète, notamment en privilégiant les stratégies foncières sur les petits captages ;
- ❖ Faire régulièrement des points officiels avec les collectivités concernées pour évaluer la pertinence et d'avancement des plans d'actions proposés ;
- ❖ Compléter ces stratégies par des actions réglementaires permettant d'accompagner des transitions réussies sur les territoires.

- **Renforcer la mobilisation collective des partenaires**

En parallèle, les collectivités vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement renforcé pour structurer et engager des démarches collectives autour de la protection de la ressource en eau, notamment à travers des dispositifs d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de mieux définir les enjeux et de construire des plans d'action pertinents.

- **Créer les conditions d'une action cohérente et durable**

La question n'est désormais plus de savoir quelles actions conduire, mais de réunir les conditions pour les mettre en œuvre de manière cohérente et durable.

La crédibilité et l'efficacité des politiques de protection des captages reposent sur leur cohérence globale, tous services et dispositifs confondus (incitatifs, volontaires ou réglementaires). Cela suppose non seulement d'accompagner les transitions vertueuses, mais aussi d'identifier clairement les pratiques les plus à risque, de les encadrer de manière explicite et, lorsque nécessaire, de les proscrire dans les zones les plus sensibles. À défaut, les efforts collectifs risquent d'être durablement compromis et les objectifs de qualité de l'eau difficilement atteignables.

Liste des annexes :

ANNEXE 1 : Exemple des sources du Grand Sart à Loisy (54)

ANNEXE 2 : Exemple des captages du plateau de Vicherey-Beuvezin (88 et 54)

ANNEXE 3 : Exemple des puits-sources de Montreux-Vieux (68)